

Fronton

notre ville

N° 8 | Janvier 2015

Journal d'informations municipales



> MEILLEURS VOEUX





Que 2015 puisse être bienveillante pour vous et vos proches.

2014 s'achève et depuis quelques mois, la nouvelle équipe municipale porte un nouvel enthousiasme et une forte volonté d'agir avec des hommes et des femmes d'horizons et de compétences diverses et complémentaires.

Les premiers axes de travail ont été la finalisation des travaux en cours comme le parking du "foirail" et la rénovation du "Préau des Chevaliers de Malte" en salle de conseil et de réception. L'équipe municipale a pu mesurer les contraintes à mener un projet à son terme, de passer du plan de l'architecte à la fin du chantier dans les délais et dans le budget imparti. C'est chose faite. Le stationnement et l'esthétique du cœur de ville sont durablement et favorablement transformés.

Nous nous sommes appropriés le projet majeur de la future école élémentaire. Après quelques ajustements, le permis de construire est maintenant accordé et les subventions notifiées par l'Etat. Le besoin de nouvelles classes est factuel avec l'actuelle saturation de l'école élémentaire Jean de la Fontaine (18 classes). Comme nous l'avons souhaité, cette école intègre des objectifs environnementaux élevés.

Nous débutons un travail important de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce dernier doit s'adapter aux nouvelles lois d'urbanisme, mais aussi au Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain (SCOT NT). Le PLU ne doit pas être simplement vu comme un règlement du potentiel de construction mais comme un outil de planification essentiel qui déclinera le projet global d'aménagement du Fronton de demain et d'après-demain. Cette révision devrait se dérouler sur près de 30 mois. Vous serez informés et consultés durant ce long chemin.

Les nouveaux délégués de Fronton au Conseil de la Communauté de Communes du Frontonnais sont très attentifs au fonctionnement de cette nouvelle structure afin qu'elle soit au service des villes adhérentes avec efficacité dans ses missions et efficience dans ses dépenses. Mutualiser des missions communales n'a de sens que si c'est pour faire mieux et moins cher ensemble, et non l'inverse. Vous pouvez compter sur notre vigilance.

Enfin, vous avez pu mesurer la qualité et le dynamisme de la vie culturelle et associative. L'occasion m'est une nouvelle fois donnée de féliciter les très nombreux bénévoles qui font vivre Fronton au quotidien.

Dans ces temps troublés, incertains, la fin d'année est une période importante pour se retrouver en famille, entre amis, pour des moments de chaleur et de joie. C'est aussi l'occasion des bilans, des résolutions et des voeux. Je vous invite à méditer l'interpellation de Gustave Flaubert : "l'avenir nous tourmente, le passé nous retient, c'est pour cette raison que le présent nous échappe". Alors "Carpe Diem", profitez de l'instant présent.

Permettez-moi, au nom du Conseil Municipal, de vous adresser nos voeux de bonheur et de santé pour vous et vos familles.

Bonnes années à tous !



Fronton, notre ville
Magazine d'information municipale de la Mairie de Fronton
05 62 79 92 10
contact@mairie-fronton.fr
www.mairie-fronton.fr

Directeur de la publication
Hugo Cavagnac
Responsables de la publication
Guy Cazorla - Angélique Anduze

Conception, réalisation
www.placepublique.net |
05 61 41 04 76

Imprimé sur papier PEFC
(Programme de reconnaissance des certifications forestières).



INFOS MUNICIPALES

P.4 - P.5

- Nos droits, nos devoirs
- Entretenons nos fossés
- S'informer pour mieux vivre dans sa ville



VIE CULTURELLE

P.6 - P.7

- Portrait de Jacqueline Coquet
- Inauguration du lavoir et du rond-point du pressoir
- La médiathèque : de la lecture, des animations, de la culture pour tous
- Ciné'Fronton : vecteur de lien social et d'éducation populaire



URBANISME - VOIRIE - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

P.8 > P.11

- Portrait d'Horacio Carvalho
- Travaux : allées du Général Baville
- Le PETR : pôle déquilibre territorial et rural
- Le préau des chevaliers de Malte
- Le plan local de l'urbanisme : un outil en constante évolution
- La nouvelle école élémentaire, 2015 : l'année de construction



DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.12 - P.13

- Les priorités en matière de développement durable
- Un pas de plus dans le tri de nos déchets
- Collecte de gros encombrants
- Déplacement des conteneurs d'apports volontaires
- La redevance spéciale



VIE LOCALE

P.14 - P.15

- CCAS : du côté des séniors
- CCAS : l'accès aux soins pour tous
- CCAS : moment de convivialité au repas des aînés
- École Jean de la Fontaine : ouverture d'une 17^{ème} classe
- Ouverture d'une Clis
- Portrait de Christelle George, nouvelle directrice de l'ALAE Jean de la Fontaine



VIE ÉCONOMIQUE

P.16 > P.18

- Le marché de Noël : nouvelle formule et franc succès
- Nouveaux à Fronton, nouveaux commerces
- Le marché de plain vent : le rendez-vous du beau et du bon
- Maison médicale du petit train
- Fronton : Voyage à travers le temps en graffiti

EXPRESSION POLITIQUE

P.19

> **Numéros utiles :**

Permanence téléphonique des élus
Nouveau, depuis fin octobre, quand le secrétariat est fermé, vous pourrez joindre l'élue de permanence en composant le numéro d'appel de la Mairie : 05 62 79 92 10. Un message vous proposera d'être mis en relation avec le portable de la permanence. Cette permanence s'adresse à vous si vous rencontrez un problème particulier urgent et important. Les numéros d'appels d'urgence restent : 15 SAMU, 17 Gendarmerie, 18 Pompiers

3966 Allo docteur !

En Midi-Pyrénées, au 3966, un médecin est à votre écoute à partir de 20h, toutes les nuits, les week-ends et jours fériés.

Vous êtes malade et le cabinet de votre médecin traitant est fermé ! Pour éviter tout déplacement, commencer par téléphoner au 39 66. Un service médical de garde est à votre écoute et évalue la situation pour trouver la solution adaptée à votre état de santé. Il vous apportera un conseil médical, ou bien vous orientera vers un médecin de garde près de chez vous ou vers un service d'urgence.

Changement au sein du Conseil Municipal

2ème démission sur la liste FEPD. C'est Monsieur Abdelkader Ayache qui siégera au Conseil Municipal en remplacement de Mme Dulmé.

NOS DROITS, NOS DEVOIRS

**Tranquillité publique**

Afin de préserver la tranquillité publique, la police municipale intensifie ses rondes dans les lotissements de Fronton et aux abords des établissements scolaires. Elle est vigilante aux différents types de regroupement et veille particulièrement à la consommation d'alcool et de stupéfiants. Elle est également attentive au respect des règles de circulation, notamment au port du casque, à l'usage des sens interdits et à la conformité des engins rencontrés.

A noter que tout conducteur de deux roues bruyant en infraction reçoit une contravention de 68 €. Le véhicule est immédiatement immobilisé et ce jusqu'à la remise en état.

Pour cela il est important de rappeler que les points d'apport volontaire sont réglementés. Ils reçoivent le verre, le papier, le carton et les matières plastiques. Les autres déchets doivent être déposés à la déchetterie, avenue des vignrons. C'est un service gratuit ouvert le dimanche. La Police municipale est mandatée pour verbaliser en cas de non-respect de ces règles. Selon l'article 632-1 du code pénal, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres, ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit.

Dépôts sauvages

Le principe posé par la loi est simple : toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du code de l'environnement. Les déchets provenant des décharges sauvages portent gravement atteinte à l'environnement.

Elle a également reçu la directive d'être particulièrement sévère envers les personnes qui effectuent des dépôts sauvages. Plusieurs procès-verbaux ont été dressés. L'amende peut atteindre 1500 €.

Nous rappelons aussi que brûler les déchets dans les jardins est strictement interdit par le règlement sanitaire départemental. L'amende s'élève à 450 €.

Dans l'intérêt de tous, soyons vigilants aux respects de ces règles.

ENTRETIENONS NOS FOSSÉS

Le fossé est un milieu dynamique et chaque propriétaire riverain est tenu, en vertu de l'article L.215-14 du Code de l'Environnement d'assurer son entretien.

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique pour éviter les désagréments lors d'orages violents comme nous en avons connu à Fronton.

Il faut savoir que le défaut d'entretien des fossés pouvant engendrer des inondations sur des propriétés situées en amont, engage directement la responsabilité des propriétaires riverains n'assumant pas leurs obligations.

Comment faire la distinction entre les différents cours d'eau. Qui à la responsabilité de les entretenir

Le fossé privé, situé entre deux parcelles privées est un ouvrage d'écoulement des eaux de pluie provenant des terres environnantes. Ce type de fossé obéit aux règles du droit privé. L'entretien incombe au propriétaire du terrain traversé par le fossé. Le défaut d'entretien est susceptible

d'engager sa responsabilité. Limite de 2 parcelles, dans ce cas l'entretien est partagé par les 2 riverains.

Le cours d'eau non domanial, souvent appelé ruisseau, distingué du fossé par la présence d'une source à l'origine du cours d'eau, d'un lit naturel, d'un débit permanent et suffisant la majeure partie de l'année. L'entretien incombe aux propriétaires riverains conformément à l'article L 215-2 du Code de l'Environnement. L'entretien doit être régulier pour permettre l'écoulement naturel.

Les collectivités et leurs groupements ont néanmoins la faculté d'assurer cet entretien en cas d'intérêt général ou d'urgence. Dans ces cas, les collectivités ont la possibilité de demander une participation financière aux riverains. Le fossé public, situé le long d'une voie, il appartient à la collectivité de s'acquitter de son entretien sous peine de voir sa responsabilité engagée.



S'INFORMER POUR MIEUX VIVRE DANS SA VILLE

Vous connaissez le site internet de la commune : www.mairie-fronton.fr et l'abonnement à la newsletter bi-hebdomadaire. Depuis peu, la commune a mis en place deux nouveaux vecteurs de communication

Une page Facebook Ville de Fronton

Elle est mise en place depuis le mois d'octobre 2014, est régulièrement mise à jour. Cette page fait le lien avec le site de la Mairie de Fronton. C'est l'occasion de découvrir les actualités de la ville, à venir ou passées. Evènements, informations municipales,... N'oubliez pas "d'aimer" la page pour rejoindre les nombreux « likers » !

<https://www.facebook.com/pages/Ville-de-Fronton/714987505233602?ref=nf>

L'application, a aussi un vrai côté pratique, puisqu'elle permet aux habitants de signaler, via son smartphone, des événements dans son quartier, des problèmes, et aux services techniques d'intervenir rapidement.



Une application mobile

Gratuite, et téléchargeable sur le store d'Apple et Android, elle permet à chacun de rester connecté sur sa ville. Guide pratique, elle est un outil qui vous donnera l'occasion de connaître toutes les informations sur la ville, la vie municipale, la vie économique, les associations locales...

Vous y découvrirez également des informations utiles au quotidien (les gestes des premiers secours, les numéros d'urgences, la localisation des défibrillateurs etc.).

PORTRAIT DE JACQUELINE COQUET



Jacqueline Coquet, vous êtes la 1ère adjointe, depuis quand êtes-vous élue et quelles fonctions avez-vous exercées ?

Lors de mon premier mandat en 2001, j'ai été conseillère municipale dans l'équipe de Marie-Hélène Champagnac puis adjointe à la communication à partir de 2004 jusqu'à la fin de mon deuxième mandat en mars 2014. Depuis l'élection d'Hugo Cavagnac, je suis adjointe en charge des affaires culturelles.

Parlez-nous des manifestations culturelles à Fronton

Je suis très attachée à l'Automnale des Arts, salon qui existait déjà depuis plusieurs années et que j'ai réussi à développer grâce à une équipe de bénévoles passionnés d'arts plastiques. Nous avons dans notre territoire une richesse insoupçonnée d'artistes en tous genres : peintres, sculpteurs, musiciens, photographes. La commune s'attache à mettre en valeur ce ferment artistique et à donner l'occasion à ces créateurs de se faire connaître et d'embellir notre quotidien.

Mais en matière culturelle, tous les sujets sont importants qu'il s'agisse de la lecture, de l'audiovisuel, du cinéma, des arts plastiques, du théâtre, de la musique. Tous les publics doivent pouvoir

se retrouver dans une offre variée et de qualité qu'elle soit dispensée par la municipalité ou par les associations. La commune a la chance d'avoir une médiathèque et une ludothèque, de belles manifestations en faveur de la lecture : le festival des enfants et des livres, du conte : « l'heure du conte », de la création artistique : « Jeunes talents et création ». Notre objectif prochain : un Printemps Espagnol, en partenariat avec de nombreuses associations ... mais je ne vous en dis pas plus. Un autre projet concerne un autre bel outil culturel : le cinéma de Fronton. C'est une chance pour une commune de 6000 habitants de pouvoir accéder à la toile avec la même qualité sonore, visuelle et 3 D que les grands complexes.

Avez-vous d'autres fonctions à Fronton ?

Je suis Présidente de deux associations :

Office de Tourisme, qui est devenu depuis janvier 2013 intercommunal. Je suis en particulier en charge des expositions qui changent toutes les six semaines : peintures, sculptures, photographies, expositions à thème.

Festival Musique en Vignes qui est aujourd'hui reconnu comme faisant partie des moments musicaux incontournables de notre région.

INAUGURATION DU LAVOIR ET DU ROND-POINT DU PRESSOIR



Quand le passé devient présent !

Les journées du patrimoine ont été l'occasion de mettre à l'honneur le patrimoine culturel de Fronton et de saluer le travail des bénévoles associatifs.

Le lavoir, avenue Adrien Escudier, restauré par l'Association du Patrimoine Frontonnais, a été inauguré. Situé à l'entrée de ville il permet de présenter les vieux outils de la vigne et du vin.

Le rond-point du pressoir a vivement

intéressé les Frontonnais qui ont applaudi une prouesse technique : le cheval de fer qui tire le pressoir, réalisé de main de maître par Alban Camelato d'après un dessin d'Eric Valat. A la porte de la Maison des Vins, ce rond-point est le point de convergence de la tradition locale à l'entrée d'un nouveau lotissement. Un grand merci à tous les bénévoles de l'association, mais aussi à Michel Justou et à Eugène Pagès pour leurs dons généreux. De belles expositions des vieux outils de la vigne, d'anciennes photographies et l'ouverture du musée des pompiers, ont complété ces journées riches en découvertes. Il est encore possible d'observer des outils du travail de la terre, installés dans le jardin public, pour une exposition permanente.

Le public est venu nombreux à la découverte du riche passé historique de la ville raconté avec brio et passion par Jean François Delord et Hélène Pradier lors de leurs visites guidées.



LA MÉDIATHÈQUE : DE LA LECTURE, DES ANIMATIONS, DE LA CULTURE POUR TOUS

FOCUS SUR DEUX ANIMATIONS

Le Conte

Depuis plusieurs années, la Médiathèque fait la part belle aux artistes locaux, offrant une programmation riche de spectacles vivants. Ainsi tous les deux mois le samedi à 16h30, l'Heure du Conte réunit un public nombreux de petits et grands. Un spectacle de marionnettes sur table, inspiré de l'album « Où est le loup » de Ramadier a débuté la saison.

Prochaines dates de l'heure du conte :

- **Samedi 10 janvier** : spectacle de marionnettes par Olivier Maraval « Le petit garçon qui posait trop de questions », 16h30.
- **Samedi 14 mars** : sur le thème de l'Afrique « Le père, le fils et son âne » par la compagnie Arfolie, 16h30.

La saison de l'heure du conte se clôturera au mois de mai par une soirée de Contes en Pyjama... mais c'est une histoire à suivre...

Festival du livre « Des enfants et des livres » : 6ème édition du 12 au 14 mars 2015.

Les jeudi 12 et vendredi 13 mars, les auteurs/illustrateurs iront à la rencontre des élèves dans les trois écoles de la commune pour leur faire découvrir leur univers. L'illustratrice Séverine Duchesne se rendra dans les écoles maternelles Garrigues et Balochan. Les CP et CE1 accueilleront Henri Meunier, auteur/illustrateur, et ses univers graphiques. Les CE2 et les CM1 recevront l'auteure Florence Thinard. La romancière Pauline Alphen ira présen-

ter son travail dans les classes de CM2. Lors de ces deux journées scolaires, les enfants pourront découvrir une large sélection de livres de littérature jeunesse sur le stand de la librairie de La Renaissance ainsi que les expositions de la Médiathèque départementale installées à l'Espace Gérard Philippe. Vous pourrez rencontrer ces auteurs qui dédicaceront leurs livres sur le stand de la librairie lors de la journée tout-public du samedi 14 mars. Cette journée débutera par une pièce de théâtre interprétée par les enfants de l'AFTAC. L'après-midi, petits et grands assisteront à un spectacle conte, musique et danse sur le thème de l'Afrique qui sera au cœur de l'événement dans le cadre du festival du livre jeunesse.

Le site internet fait peau neuve !

La médiathèque s'est dotée d'un nouveau site internet accessible à l'adresse : www.bm-fronton.fr En plus de pouvoir accéder à l'agenda de nos manifestations, vous pouvez maintenant consulter en ligne l'ensemble de l'offre documentaire présente à la bibliothèque. Ce site permet aussi aux adhérents inscrits de pouvoir réserver les documents qu'ils désirent depuis leur domicile. Il vous est aussi possible de prolonger certains documents empruntés. Pour réserver un document il suffit de vous inscrire sur le site avec votre numéro d'adhérent. Une aide est prévue afin de vous guider dans cette démarche. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la médiathèque qui se fera un plaisir de vous accompagner.



CINÉ'FRONTON : VECTEUR DE LIEN SOCIAL ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Le cinéma, comme tous les autres moyens d'expression et de création, construit et renforce le lien social. Notre commune a la chance d'avoir un vrai cinéma numérique qui permet aux cinéphiles et amateurs en tout genre de découvrir des films récents et même en sortie nationale à des tarifs très intéressants par rapport aux grands complexes urbains. Le cinéma, construit et renforce le lien social. Au-delà du divertissement, il est aussi un formidable outil de l'action culturelle et d'éducation populaire. Cinéfol, association en lien avec la Ligue de l'enseignement, gère plusieurs cinémas en Midi-Pyrénées dont celui de Fronton et en assure la programmation. 10 à 12 séances par semaine

pour des films grand public mais aussi pour des films d'art et essai en version originale sous-titrée. Enfin rappelons que des films 3D sont régulièrement programmés et les lunettes sont fournies gratuitement.

Tarifs

5€ la séance en prenant une adhésion de 10€ à l'année

7€ la séance sans l'adhésion

Programmes disponibles au cinéma, à la mairie, à la médiathèque, à l'Office de Tourisme et dans les commerces. Egalement sur les sites : www.cine-ligue31.com et www.mairie-fronton.fr



PORTRAIT D'HORACIO CARVALHO



Horacio Carvalho vous êtes nouvel élu, maire-adjoint en charge de l'urbanisme. Comment avez-vous abordé ce début de mandat ?

Il a fallu s'imprégner rapidement des dossiers pour que les chantiers ne prennent pas de retard, en particulier les allées du Général Baville (ancien Foirail) qui transforment le centre de Fronton. L'objectif est atteint, le chantier a débuté fin mai et s'est terminé fin octobre par la pose du mobilier urbain.

Concernant le préau, l'aménagement du bâtiment a été terminé et la création du parvis a débuté en décembre 2014. Le mobilier urbain, bancs, appuis vélos, ... qui complètera l'aménagement sera identique à celui installé sur Foirail.

Entre temps vous avez réussi à aménager un parking à proximité du château Capdeville pour un coût dérisoire, racontez-nous.

Nous avions un problème de sécurité avec le stationnement des véhicules de la Poste sur le trottoir, route de Villaudric. Des études avaient été faites mais les enveloppes budgétaires ne pouvaient être mobilisées. Alors, l'idée nous est venue de créer un parking aménagé provisoirement sur le terrain appartenant à la mairie, proche de la poste et du château Capdeville. Nous avons profité de la rénovation de l'avenue Escudier pour récupérer l'ancien revêtement issus du décapage

engagé par le Département pour stabiliser le sol et réaliser ce parking. Il est utilisé par les véhicules de la Poste, mais servira aussi pour les manifestations en centre-ville comme à la Maison des Vins. C'est le résultat d'une volonté communale, soutenue par le Département qui a autorisé la réutilisation du mâchefer et coordonnée par la Communauté de communes avec le concours d'une entreprise locale.

Fronton est une ville en constante évolution, qu'est-il prévu au niveau de l'urbanisme en 2015

Un grand chantier nous attend, c'est la révision du PLU. Dans un premier temps, nous lançons une modification pour le mettre en conformité avec la loi « ALUR » et dans un second temps nous lancerons sa révision complète.

Comment voyez-vous l'avenir de notre ville pour les prochaines années et quelles seront vos priorités ?

Indéniablement la population de Fronton va augmenter, il est donc impératif pour nous que les équipements publics évoluent en parallèle. La construction de la nouvelle école élémentaire qui débutera en 2015 est l'un de ces équipements publics majeurs.

Malgré cette évolution, nous devons également préserver le cadre naturel de Fronton qui en fait le poumon vert du nord toulousain.

TRAVAUX : ALLÉES DU GÉNÉRAL BAVILLE

Les travaux d'aménagement des allées du Général Baville sont terminés, le mobilier urbain a été installé. Reste à végétaliser cet espace pour lui donner le caractère de « pause verte » en centre ville. Un lieu de stationnement certes, mais aussi un lieu de promenade, de détente, de discussion sur les bancs.

Un stationnement organisé

Le parking du foirail est composé de 89 places de stationnement dont 19 en « zone bleue ». 2 places sont réservées pour les personnes à mobilité réduite. La zone bleue, proche du centre-ville et du marché permet la rotation du stationnement sur une durée de 1 h 30, laps de temps utilisé couramment pour de se rendre dans les commerces locaux. En créant ces 19 places en zone bleue, nous avons souhaité limiter le stationnement dit « ventouse » des personnes qui empruntent les transports publics et notamment la ligne HOP matin et soir. L'arrêté municipal de stationnement en «



zone bleue » est consultable à l'accueil et sur le site de la Mairie : www.mairie-fronton.fr, il est également affiché sur les panneaux prévus à cet effet. Cet arrêté municipal concerne toutes les zones bleues de stationnement de la ville. Pour rappel, les places de stationnements « zone bleue » sont instituées à titre gratuit, à durée limitée (1h30) et contrôlées par disque du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h (sauf jours fériés).

LE PETR : PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

La loi du 16 décembre 2010 a supprimé la procédure de création des pays, la loi du 27 janvier 2014 crée... le PETR : alors comment s'y retrouver dans le mille-feuilles français ?

La loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27/01/2014 a créé un nouvel établissement public : le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), destiné aux zones rurales et aux petites villes. Il est constitué sur le même modèle que le pôle métropolitain. L'objectif est de permettre à plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'organiser leur coopération en rassemblant leurs énergies et en renforçant les dynamiques dans des territoires ruraux qui sont des espaces d'avenir dans un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. La Communauté de Communes du Frontonnais est un EPCI à fiscalité propre c'est-à-dire qu'elle équilibre son budget par l'impôt.

→ **Le rôle du PETR** est d'élaborer un projet de territoire dans un espace de solidarité.

→ **Le projet de territoire du PETR** : c'est un document fondateur, la feuille de route d'un territoire qui permet d'appréhender les nouveaux enjeux et fixe le cap pour les années à venir. C'est le fil conducteur des actions et des investissements à mener, une prospective et un regard global et transversal sur les problématiques territoriales pour décloisonner. Le projet de territoire doit définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il se décline en actions à mener pour conduire au développement, il est élaboré dans les 12 mois de la mise en place du PETR.

→ **Le territoire du PETR** : il devrait regrouper les 5 communautés de communes des Coteaux du Girou, de Val d'Aigo, du Frontonnais, de Save et Garonne et de Cadours.

→ **La gouvernance et l'animation du PETR** : il sera animé par un comité syndical avec avis décisionnaire (les membres seront élus au suffrage universel indirect, c'est-à-dire par les élus), une conférence des maires avec avis consultatif et un conseil de développement (groupes de travail thématiques avec représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels et éducatifs locaux...).

→ **Le financement des projets** : seuls les projets portés par un PETR pourront recevoir les aides de l'Europe (LEADER, FEDER, ...) mais aussi de la Région qui sera désormais la seule autorité de gestion des fonds qui participent aux financements des projets d'envergure. A titre d'exemple, la Maison des Vins et du tourisme fut l'un des premiers projets du territoire à avoir bénéficié de la contractualisation

Etat-Région - Département et Commune.

→ **La création du PETR** : trois possibilités prévues par la loi

- Une création initiale émanant de la volonté de plusieurs EPCI à fiscalité propre de se regrouper en PETR. Exemple : plusieurs communautés de communes qui créent un nouveau syndicat
- Une transformation volontaire du syndicat mixte composé exclusivement d'EPCI à fiscalité propre : Exemple : le Syndicat mixte du Scot du Nord Toulousain
- Une transformation, par le représentant de l'Etat, de syndicats mixtes ayant été reconnus comme « Pays » : pas d'exemple local, le Pays Tolosan n'est pas un syndicat mais une association.

→ **Le choix des élus du territoire** : en Midi Pyrénées, le Conseil Régional a décidé d'accorder des aides régionales et européennes aux seuls territoires structurés en PETR. Les 65 communes entre Verfeil et Cadours qui forment le territoire du SCOT Nord Toulousain sont donc concernées. Si les élus souhaitent tous créer des synergies sur ce territoire et obtenir des aides au financement des grands projets, deux visions s'opposent dans les débats qui sont en cours depuis près de 6 mois.

- La création d'un PETR avec des compétences larges,
- La création d'une structure à minima pour une durée de vie limitée dans le temps afin de pouvoir dresser un bilan et décider ultérieurement de sa pérennisation en fonction des réalités de la réforme territoriale.

NOTRE MILLE-FEUILLE

**L'Europe
L'Etat Français
La Région Midi-Pyrénées
Le Département de la Haute-Garonne**

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

Un territoire de Cadours et Verfeil - 65 communes regroupées en 5 Communautés - EPCI créé par la loi SRU de 2000

Le PETR

*Pôle d'Equilibre Territorial et Rural en cours de création
Les membres seront élus parmi les élus des communautés de communes*

La Communauté de Communes du Frontonnais

Créée le 1er janvier 2013 dont les membres sont élus depuis 2014 en même temps que les conseillers municipaux

La commune de Fronton

> Avenue Adrien Escudier

Nouveau revêtement

En juin 2014, le Département a informé la commune que des travaux de reprise du revêtement sur la RD 4 – du rond-point du Buguet au rond-point de la Vendangeuse – étaient programmés. Sur demande de la collectivité, ces travaux ont été stoppés au niveau de l'intersection avec la route de Castelnau, car la construction de la future école élémentaire nécessite l'aménagement de l'accès à partir de la route de Toulouse et le passage du réseau d'assainissement. Il aurait été fort regrettable, comme malheureusement cela peut se produire par ailleurs, de détruire un revêtement récent. Avec l'accord du Conseil Général de la Haute-Garonne, la 2ème partie de réfection du revêtement sera réalisée après travaux et jusqu'au rond-point du Buguet.

> Mettre le P.L.U. en conformité avec la Grenelle de l'environnement

Le Plan Local d'Urbanisme fait partie intégrante des axes d'action du développement durable. Régi par les dispositions du code de l'urbanisme, le PLU prend en compte les questions d'urbanisme, mais aussi celles relatives à l'habitat, à l'environnement, aux déplacements et aux activités économiques. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement de la commune. En termes de développement durable il devra en particulier maîtriser l'étalement urbain.

LE PRÉAU DES CHEVALIERS DE MALTE

La fin des travaux pour la rénovation du bâtiment du préau ainsi que le parvis extérieur et la voirie sont prévus pour début 2015.

Ce préau a été rénové par des artisans locaux qui lui ont redonné vie. L'ossature et les volumes de ce patrimoine abandonné, qui fait partie de la mémoire collective des Frontonnais, ont été conservés. Les murs de briques en terre cuite et l'acier Corten, un matériau brut, pré-patiné, intemporel, se marient parfaitement à l'architecture ancienne.

En opposition à la force des épais murs de briques en terre cuite du préau et de l'Eglise, à cette matière rugueuse, aux joints marqués, à cette architecture classique de préau, rectangulaire, symétrique, le maître d'œuvre a proposé une architecture contemporaine, plus libre, plus légère, deux volumes de forme dynamique, de faible hauteur, de fine épaisseur (3mms) telles des feuilles de papier, qui semblent s'introduire au travers du vitrage, se glisser avec légèreté au travers du Patrimoine, sans le toucher, sans le dénaturer, mais inscrivant le bâtiment dans l'avenir... avec ses nouvelles fonctions.

La destination de ce lieu emblématique

Initialement pensé pour recevoir une salle de réunion de 20 places et un espace administratif, le groupe de travail a choisi de donner une destination différente à ce bâtiment proche de la Mairie. Cette salle sera aménagée pour recevoir les mariages, les séances du conseil municipal, les réceptions et autres réunions. Ce choix est le fruit d'une réflexion plus globale sur l'aménagement spatial de certains services et notamment de l'accueil de la Mairie. En conséquence, ce dernier sera modifié dans le premier semestre 2015.



LE PLAN LOCAL DE L'URBANISME : UN OUTIL EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Deux procédures, deux méthodes, deux objectifs

La modification : lancée en novembre 2014, elle a pour objectif d'intégrer les modifications d'effet immédiat de la loi ALUR comme la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS)....mais aussi d'adapter des points du règlement. La modification se déroulera sur 6 mois environ et fera l'objet d'une enquête publique. **La modification ne permet pas d'ouvrir de nouvelles zones ou parcelles à la construction.**

La révision : la commune de Fronton fait partie du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain (SCOT) qui détermine les enjeux de notre territoire pour les 20 ans à venir et notamment les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre l'urbain, le rural, l'agricole...Le SCOT s'impose aux communes et à ce titre, le Plan Local d'Urbanisme de Fronton doit être mis en compatibilité avec le SCOT par une révision qui intégrera par obligation légale

ces orientations. L'un des principaux objectifs est de diviser par deux la consommation des espaces naturels et agricoles. Pour Fronton, cela se traduit par une **obligation de réduire de plus de 10 hectares l'espace aujourd'hui constructible**. La procédure se déroulera sur 3 ans environ et ouvrira une large part à la concertation. Pour aborder avec plus de matière cette révision, les élus, assistés d'un bureau d'études, recevront le soutien des techniciens de l'ATD 31 et du service urbanisme de la Communauté de Communes. La procédure conduira à une enquête publique avant approbation du nouveau PLU. Cette révision est importante car elle est pour la première fois soumise à l'obligation de compatibilité avec les objectifs du SCOT. Cette évolution de méthode de révision du PLU témoigne de la nouvelle interdépendance des décisions publiques sur ce territoire.

LA NOUVELLE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

2015 : L'ANNÉE DE CONSTRUCTION

Depuis plusieurs mois au stade de projet, la nouvelle école devient plus concrète avec l'obtention du permis de construire le 27 octobre 2014 et le soutien financier confirmé de l'Etat.

Le permis de construire accordé permet à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'avancer sur le dossier de consultation des entreprises pour un choix d'entrepreneurs à la fin du premier trimestre 2015 et un début de chantier annoncé pour juin.

A noter que l'accès routier principal, prévu route de Villaudric, sera réalisé début 2015, sur un programme de travaux d'urbanisation avec un financement du Département sur une enveloppe budgétaire de la communauté de communes. L'Etat, qui avait soutenu la commune pour l'ac-

quisition du foncier, a confirmé son engagement en accordant une première tranche de subvention de 500 000 € dans un programme de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. L'assurance du soutien de l'Etat dans un projet de cette envergure et dans le contexte actuel des finances publiques est une chance pour notre commune.

Cette école intègre des normes environnementales élevées avec des matériaux innovants, une partie de toiture végétalisée, des panneaux solaires et une chaudière bois qui ouvre droit au soutien de la Région dans un programme ADEME-Région sur un fonds chaleur.

Les enfants sont notre priorité donc cette école sera notre priorité !

> Travaux goudronnage à l'école Jean de la Fontaine



Les travaux de goudronnage de la cours de l'école élémentaire Jean de la Fontaine ont été réalisés par l'entreprise NRJ TP pour un budget de 13500€. Ces travaux se sont déroulés fin août, ce qui a permis aux élèves de l'école de faire leur rentrée scolaire 2014/2015 dans de bonnes conditions.



> Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le processus vise à concilier l'écologique, l'économique et le social, en établissant une sorte de cercle "vertueux" entre ces trois piliers. Il est désormais la préoccupation des communes. Il se veut une nouvelle manière de penser le monde et de le "gérer", il tente d'apporter des réponses aux inquiétudes relatives à la planète et renuve en réalité à de très nombreuses questions.

Le développement durable à Fronton

Fronton est en pleine croissance démographique. Le développement durable guide continuellement la réflexion des élus et l'action des services municipaux. Respect de l'argent public, services à la population, économies d'énergies, participation citoyenne, action sociale, développement urbain et économique compatible avec la préservation de l'environnement, gestion des ordures ménagères, actions d'éducation et de sensibilisation auprès des habitants ou des enfants des écoles... Nos politiques et nos réalisations répondent à toutes les exigences dictées par la nécessité d'un développement durable ambitieux. Fronton doit réaffirmer son engagement en construisant un plan d'actions pour les prochaines années.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des déchets

Sensibiliser les Frontonnais au tri sélectif, valoriser l'action de compostage et favoriser l'information auprès des concitoyens en matière de gestion des déchets. La lutte contre les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants ainsi que le non-respect des règles de tri.

La réalisation des jardins familiaux

La commune veut mettre à disposition des jardins potagers. L'objectif est de donner les

moyens aux populations à revenus modestes de produire des légumes à moindre coût et de favoriser une meilleure alimentation. Pour une somme modique, des lots de terrains, équipés de l'arrosage et d'un abri de jardin seront loués. Les abris seront regroupés autour d'espaces communs qui favorisent les échanges et les rencontres. Le CAUE, service de conseil gratuit aux communes, a été sollicité pour étudier deux sites. Nous attendons les propositions.

LE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le dernier point important est la mise en œuvre d'un bilan énergétique des bâtiments municipaux. Cette action découle d'une volonté de la part des élus de réduire les consommations énergétiques des bâtiments municipaux et de faire de la collectivité un acteur exemplaire. La méthode de réalisation permettra d'obtenir une baisse des coûts et une plus-value en terme de « confort ». Au-delà des axes majeurs ci-dessus, le développement durable doit coller à notre quotidien et être présent dans les actions de la collectivité.

Trois exemples d'actions

- **Dans les marchés publics :** dans chaque consultation d'entreprise est aujourd'hui inséré un critère qui permettra de valoriser l'offre du candidat intégrant une dimension en lien avec le développement durable : matériaux recyclables, circuits courts...
- **Dans l'action de nos services :** une réflexion est engagée pour limiter l'utilisation du recours sys-

tématique aux pesticides. A titre d'exemple, début octobre, le désherbage d'automne du cimetière a été réalisé manuellement avec zéro pesticide.

- **Des variateurs d'électricité sur l'éclairage public :** dans les communes, l'éclairage public représente une part importante du budget énergétique. Il existe pour cet usage de l'électricité, un potentiel d'économie d'énergie important qui nécessite la mise en œuvre d'une approche cohérente sans nuire à ses deux objectifs fondamentaux que sont le confort et la sécurité des usagers. La commune avec le support du SDEHG a mis en place depuis octobre 2014 un nouveau dispositif appelé « variateur d'électricité ». 9 postes sur Fronton sont déjà équipés. L'optimisation du réseau d'éclairage public permet de réduire de 25 à 35 % les consommations d'énergies sur un éclairage en fonctionnement permanent. Suivant l'évolution à moyen terme, de nouveaux postes seront équipés.

UN PAS DE PLUS DANS LE TRI DE NOS DÉCHETS

Actuellement, le tri sélectif des emballages ménagers s'effectue par apport volontaire dans des conteneurs répartis sur le territoire de la commune.

Un travail est actuellement engagé par la CCF, compétente sur ce dossier, dans l'objectif du passage au tri sélectif avec collecte en porte à porte. Il nous faut mieux trier pour diminuer l'incinération et augmenter la valorisation. A ce

stade de l'étude, on s'orienterait vers des collectes hebdomadaires des déchets ménagers résiduels et bimensuelles pour les plastiques, papiers et cartons, boîtes de conserve et canettes d'aluminium. Des enquêteurs vont prendre contact avec les habitants de la Commune pour connaître le nombre de personnes constituant les foyers et déterminer ainsi le volume des bacs qui seront alloués aux familles. Un bac pour les déchets ménagers et un bac pour le tri sélectif.

COLLECTE DE GROS ENCOMBRANTS

La Communauté de communes du Frontonnais a mis en place pour l'année 2014 et les suivantes, une collecte exceptionnelle de gros encombrants (matelas, sommier, canapé, cumulus...) chaque trimestre sur l'ensemble des communes de la CCF.

Les encombrants seront retirés seulement après inscription auprès du Pôle environnement : 3 impasse Abbé Arnoult : 05 62 79 15 30. Les personnes non inscrites ne seront pas collectées. Exception aux gros encombrants : Les pneus usagés doivent être déposés sur le site d'exploitation au 4 impasse Abbé Arnoult sur présentation d'un justificatif de domicile.

Il est également possible de louer des bennes pour les déchets verts et gruavats.

Prochaines dates des collectes

- Mercredi 11 mars 2015
- Mercredi 10 juin 2015
- Mercredi 16 septembre 2015
- Mercredi 9 décembre 2015

PENSEZ À VOUS INSCRIRE POUR LA PROCHAINE COLLECTE DU 11 MARS !

DÉPLACEMENT DES CONTENEURS D'APPORTS VOLONTAIRES

Les conteneurs de tri qui avaient été déplacés pendant les travaux des allées du Général Baville sont à nouveau disponibles. Vous trouverez les trois conteneurs pour le tri sélectif du papier, des flacons et bouteilles plastiques, des boîtes de conserves, des canettes en alu, des bouteilles et bocaux en verre à l'endroit déjà existant à côté du boulodrome.

Vous trouverez tous les points tri aux endroits suivants :

- Croisement chemin de Groussac et du Buguet
- Chemin de la Guinguette près du centre d'exploitation de Fronton
- Côte de Balochan (Espace Gérard Philipe)
- Avenue du stade (Collège)
- Avenue de Toulouse (Gendarmerie)
- Allées du Général Baville (Ancien Centre Médo-Social)

- Chemin de Pourradel
- Avenue des vignerons (Déchetterie)
- Allée du Château (Maison des Vins et du Tourisme)
- Avenue Saint-Exupéry (Les Marronniers).

Ce point d'apport volontaire sera déplacé chemin de Marmondan pour mettre un terme aux incivilités trop fréquentes qui visent particulièrement ce site.

LA REDEVANCE SPÉCIALE

La Redevance spéciale concerne tous les professionnels qui, dans le cadre de leur activité, ont leurs déchets collectés par le pôle environnement de la CCF : artisans, commerçants, industriels, professions libérales. Elle s'applique également aux collectivités : écoles, bâtiments municipaux... Par ailleurs, les structures ou organismes exonérés d'impôt foncier en sont redevables s'ils produisent des déchets.

La redevance spéciale s'applique aux déchets assimilés aux ordures ménagères, et non aux déchets industriels. Sont concernés les déchets tels

que : cartons, plastiques, papiers, enveloppes, déchets alimentaires du personnel sur le site... Sont exclus de la collecte : les produits chimiques, toxiques ou dangereux (vernis, colle, peinture...), électroniques, les gruavats, le verre recyclable, les déchets médicaux, ...qui font l'objet d'une filière particulière.

Nouveauté 2015 : le professionnel, non assujetti à la Redevance spéciale, qui ne sera pas en mesure de justifier d'un contrat d'évacuation sera automatiquement taxé en TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère).



CCAS : DU CÔTÉ DES SENIORS

Les seniors en vacances à l'île de Ré

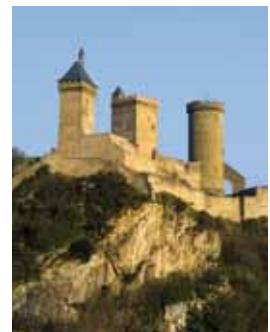
Pour la 4ème année, le Centre Communal d'Action Sociale a reconduit le séjour des seniors.

En effet, 45% des seniors ne partent plus en vacances, pour des raisons économiques, des soucis de santé ou tout simplement par crainte de quitter leur domicile. Ces séjours, tout compris, pour les personnes âgées de 60 ans et plus, retraités et/ou sans activité professionnelle ont pour but de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans le cadre du programme « seniors en vacances » de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), 46 personnes ont séjourné dans une résidence et ont pu découvrir les richesses naturelles de cette île. Au programme : visites, découvertes, traditions et soirées à thème...Des animations organisées au sein de la résidence, par des animateurs, créant ainsi un lien social et chaleureux.



Le but de ce programme

Favoriser le départ en vacances des publics âgés, prévenir la perte d'autonomie, créer du lien social et rompre l'isolement. Le CCAS finance le transport et la mise à disposition de l'autobus pendant la durée du séjour. Cela représente : 3100 € et permet ainsi que le coût des 7 jours soit de 398 € pour les personnes imposables et de 198 € pour les personnes non imposables. Au retour, un bilan a été effectué au cours d'une réunion : tous les avis étaient unanimement positifs. Vu le succès de ce séjour, le CCAS réfléchit à la prochaine destination pour 2015.



CCAS : L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

La France compte près de 4 millions de français sans complémentaire de santé. Selon les études, 4.8 % de la population est ainsi en difficulté pour se soigner au quotidien.

La commune de Fronton, par l'intermédiaire du CCAS, enquête pour une mutuelle négociée. Elle consulte actuellement des organismes mutualistes pour obtenir un tarif d'adhésion moins cher par l'effet du nombre de contrats signés. Cette mutuelle négociée s'adressera à tous les Frontonnais, sauf ceux qui adhèrent à une mutuelle

d'entreprise. Elle ne sera pas financée par la commune qui est uniquement chargée de recenser les besoins, de négocier le meilleur prix pour le meilleur service sur la base d'un cahier des charges et de mettre en relation les adhérents potentiels avec l'organisme retenu. Un questionnaire est à disposition en Mairie et chez les professionnels de santé. Son analyse permettra d'identifier le potentiel de personnes concernées et de mieux cibler la demande. Nous vous invitons à le compléter, il ne vous engage à rien et son analyse est confidentielle.

CCAS : MOMENT DE CONVIVIALITÉ AU REPAS DES AÎNÉS

Fronton compte 741 personnes de 70 ans et plus, cela représente 12.79 % de la population totale. Qu'ils soient nés à Fronton ou y habitent depuis peu, ces Frontonnais sont notre histoire. Ils étaient à l'honneur le 9 décembre 2014 à l'occasion du traditionnel repas de fin d'année. Venus rencontrer leurs amis, ceux de « La classe » comme ils le disent si bien. Un moment d'échanges mais aussi de souvenirs. Une rencontre qu'il faut entretenir dans une commune à taille humaine au même titre que les repas de quartier. Les personnes qui n'ont pas souhaité, ou qui n'ont pas pu assister au repas, ont reçu la visite d'un élu venu leur porter un colis de Noël.



ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE : OUVERTURE D'UNE 17ÈME CLASSE

Fronton héberge 5 groupes scolaires : 2 écoles maternelles (J.Garrigues et Balochan), une école élémentaire (Jean de la Fontaine) et son annexe (au total 665 enfants). Le collège et le lycée, comptent respectivement 700 et 1086 élèves. La commune de par les structures scolaires existantes permet la scolarité de la maternelle au lycée, ce qui la rend attractive et dynamique.

Peu de jours après la rentrée, les services académiques nous ont informés, à notre grande satisfaction, de l'ouverture d'une 17e classe (mixte

cm1/cm2). Dans ce contexte, nous devons rester vigilant et garder la maîtrise de la croissance des effectifs de ce groupe scolaire, qui a atteint sa capacité d'accueil maximale. Cela nous empêche notamment dans notre capacité d'accueil d'enfants résidants sur d'autres communes malgré les nombreuses demandes que nous ne pouvons pas honorer.

La réalisation de la nouvelle école élémentaire se révèle être l'investissement le plus structurant de ces prochaines années.

> Une nouvelle association à Fronton : "Les petits frontonnais"

Le 18 septembre 2014, l'APEF et la FCPE se sont unies pour créer l'association de parents d'élèves du primaire : « Les Petits Frontonnais ».

Le but est de regrouper et informer les parents d'élèves de tout ce qui concerne la vie de l'établissement mais aussi animer la vie scolaire des enfants et renforcer l'esprit festif à travers des manifestations organisées tout au long de l'année, en partenariat avec les enseignants.

Les membres se réunissent 1 fois par trimestre afin de préparer le Conseil d'Ecole. Ces réunions sont ouvertes à tous. Seuls les parents adhérents ont un droit de vote.

Contact

Co-Présidentes : Claire Delbreil 06 60 84 96 70, Magali Preust 06 89 32 49 12

Mail : parents. petitsfrontonnais@gmail.com

Site internet : <http://www.parentspetitsfrontonnais.eklablog.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/>

OUVERTURE D'UNE CLIS

Cette classe destinée aux élèves en situation de handicap, de troubles des fonctions cognitives, a été ouverte à l'école élémentaire J. de la Fontaine en septembre.

Le projet de la classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) est inscrit dans le projet d'école. Elle accueille de façon différenciée, des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre, totalement ou partiellement, un cursus scolaire ordinaire. Une personne exerçant les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire collectif est présente. Son action, en dehors ou dans la classe, est destinée à faciliter la vie quotidienne des élèves sur l'ensemble du temps scolaire.

Les CLIS accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée de scolarisation : enseignement adapté au sein de la CLIS, participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet d'école. Chaque enfant bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'école où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

La commune a équipé cette nouvelle classe en mobilier et matériel pour un montant de 3675€.

PORTRAIT DE CHRISTELLE GEORGE, NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ALAE JEAN DE LA FONTAINE



Maman de deux enfants, domiciliée à Fronton, dans l'animation depuis 15 ans, Christelle George exerce avec passion son métier qui l'amène à côtoyer divers publics (Enfants, parents, équipes enseignante et animation, élus, prestataires).

Christelle a gravi les échelons dans la collectivité, d'animatrice, à la fonction de directrice, de la plus grosse structure scolaire de premier cycle. Ce parcours est conforme à la volonté de la municipalité. Il a été possible grâce à un plan

de formation volontariste pour les agents. Durant ces années, en évoluant au sein des services ALAE et ALSH en développant ses compétences et en se formant, elle a obtenu les brevets requis BAFA-BAFD et le BPJEPS LTP. Suite au départ de Wilfried Voyeux, Directeur ALAE Elémentaire Jean de la Fontaine, Christelle est promue à ce poste depuis le mois d'octobre. Elle reste en parallèle dans l'équipe de Direction de l'ALSH où José TRABANINO, directeur adjoint, la seconde.

Contact:

06 73 37 26 02 ALAE Elémentaire Jean de la Fontaine, 09 63 66 78 48 ALSH

> La CCF nous informe modification des tournées des ordures ménagères.

Uniquement pour ces rues, les tournées de ramassage des ordures ménagères se feront le lundi et le jeudi :

- Chemin du Buguet
- Chemin de Peyrounets
- Route de Pompignan
- Chemin de Jouaninels (Bretou)
- Route de Grisolles (après l'avenue de Saint-Exupéry)
- Chemin de Capdeville
- Chemin du Moulin
- Route de Sautic
- Côte rouge

Les autres rues restent inchangées, le ramassage continuera d'être effectué le mardi et vendredi.

LE MARCHÉ DE NOËL : NOUVELLE FORMULE ET FRANC SUCCÈS

La commission développement économique a souhaité donner une nouvelle dimension au marché de Noël en l'organisant sur deux jours, avec une nocturne, autour d'animations nouvelles. Les 13 et 14 Décembre, plus de 30 étals de fête ont donné un dynamisme nouveau au centre ville et offert aux visiteurs un large choix de produits de bouche, de cadeaux pour préparer les fêtes de fin d'année.

De l'avis des visiteurs et des commerçants ambulants ou sédentaires, ce marché de noël est un bel exemple de dynamique locale. Un week-end animé en collaboration avec des associations locales (club photo, école de musique ...), la Maison des Vins, les commerçants de Fronton. A noter que l'entièvre décoration des stands a été effectuée par les résidents du Foyer Logement et de la Maison de Retraite.

Cette animation s'inscrit dans une démarche de développement de l'économie locale qui vise à offrir aux Frontonnais mais aussi aux habitants des communes voisines des produits et des services de qualité. C'est dans cet esprit que la commission travaille au développement de la Zone d'Activité de la Dourdenne, à la réorganisation du marché de plein vent et à la dynamisation du commerce local par l'OMPAC. Faire vivre notre commune, c'est maintenir ou créer de l'activité de l'emploi local, c'est vivre dans une ville en mouvement et améliorer le bilan carbone de votre foyer en limitant les déplacements.



LE MARCHÉ DE PLEIN VENT : LE RENDEZ-VOUS DU BEAU ET DU BON

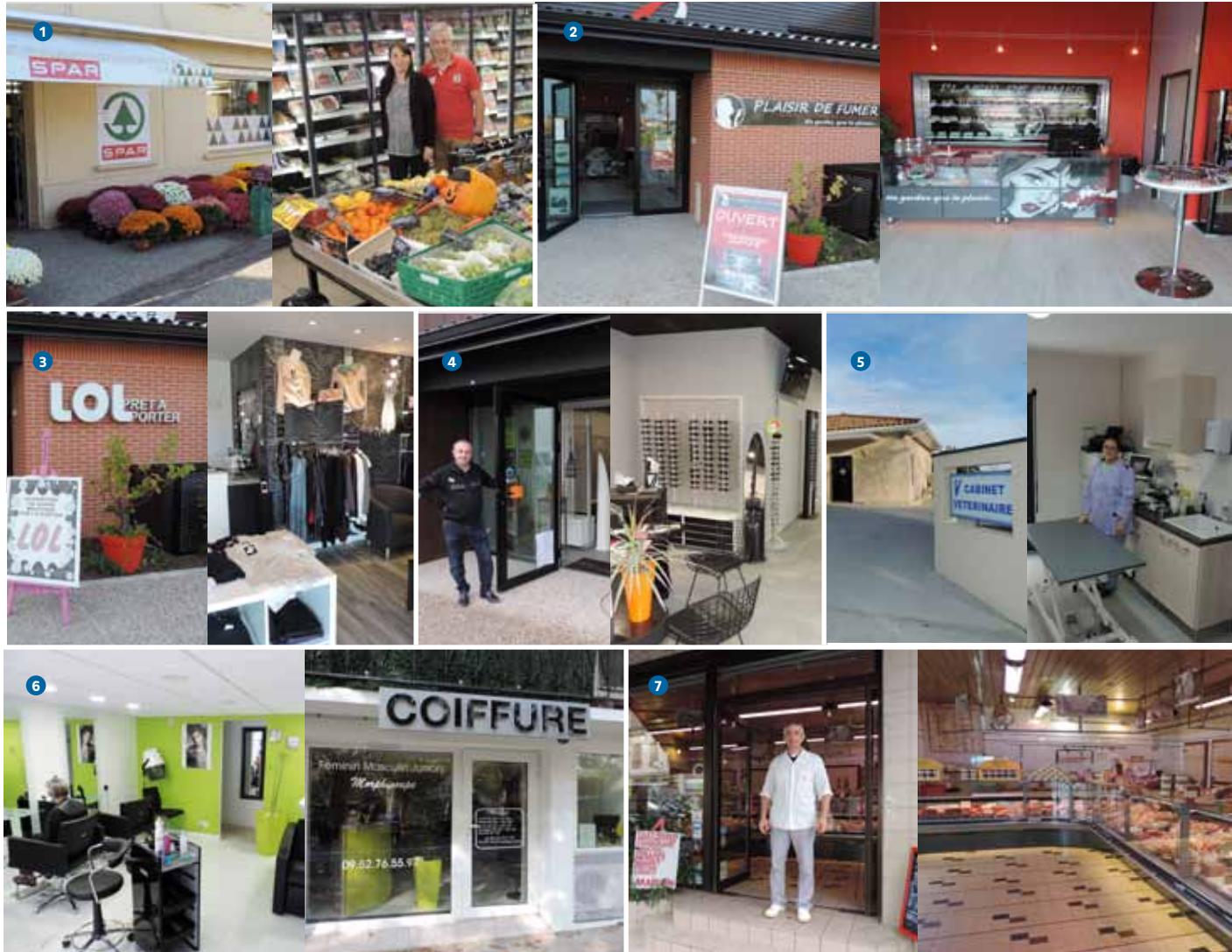
Le marché de Fronton est l'un des plus grands marchés du nord toulousain. Reconnu pour sa qualité et sa grande fréquentation, il est labellisé « marchés de France » depuis plusieurs années. Il rassemble, le jeudi matin, une centaine de commerçants non sédentaires et plus de 35 producteurs, en saison, sous la halle.

Ce marché est un élément majeur de la vie locale de Fronton qui doit être préservé et travaillé en concertation avec tous les acteurs économiques. Une réflexion sera donc engagée pour adapter ce marché aux besoins d'aujourd'hui : communication, réorganisation, dynamisation,... Cette réflexion sera menée avec les commerçants non sédentaires, en partenariat avec les commerçants locaux et l'ACAPLA.



NOUVEAUX À FRONTON

NOUVEAUX COMMERCES



1 SPAR : BÉATRICE ET RENÉ MALLACH

Tél : 05 62 10 04 10 ou 06 12 06 02 28,
6 place du 11 Novembre

Ouverture : du lundi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h à 19h30/le dimanche de 7h30 à 12h30

2 PLAISIR DE FUMER

Tél : 05 61 74 36 34,
800 avenue de Toulouse
Ouverture : lundi de 15h à 19h30,
du mardi au samedi de 10h à 12h
et de 15h à 19h30

3 LOL PRÊT À PORTER FÉMININ

Tél : 05 34 27 11 74,
800 avenue de Toulouse
Ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 13h et de 15h à 19h

4 OPTIC LOOK

Tél : 05 34 27 81 19,
800 avenue de Toulouse

Ouverture : du mardi au vendredi de 9h15 à 12h et de 14h à 19h,
samedi de 9h15 à 12h et de 14h à 18h

5 CABINET VÉTÉRINAIRE DU BUGUET DR SANDRINE PAGET

Tél : 05 61 82 34 32,
195 avenue de Castelnau

Ouverture : sur rdu du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h30,
le samedi de 9h à 13h30

6 COIFFURE MIXTE ISABELLE GIRONDIAT

Tél : 09 52 76 55 97,
7 esplanade Marcorelle

Ouverture : lundi, mardi, jeudi,
vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(de 12h à 14h sur rdu) et mardi « nocturne
homme » (18h à 21h sur rdu)

7 CHRISTOPHE BOSCA, A PRIS LA SUITE DE LA BOUCHERIE NAUZE

Tél : 05 61 82 41 31
Boucherie charcuterie traiteur "NAUZE"
2 rue de la République

ARCHITECTE D.P.L.G, VIRGINIE CANAS-PRIETO

Tél : 06 70 51 28 10,
4 impasse de Carretou
virginie.canas@gmail.com
www.canasprieto-architecte.fr

MAISON MÉDICALE DU PETIT TRAIN

(6 IMPASSE DU PETIT TRAIN 31620 FRONTON)

Créée en 2013 à l'initiative du Docteur Vincent CALAS, la maison médicale du petit Train permet de rapprocher les habitants du Frontonnais des spécialistes médicaux et paramédicaux, venus de Montauban et de Toulouse (stationnement aisé).

Consultants :

• ORL : Docteur Vincent CALAS	05 63 92 11 71
• Rééducation vertiges, troubles de l'équilibre : Monsieur Pierre JOANNY	06 78 55 01 45
• Audioprothésiste : Monsieur Vincent GALY	05 61 35 87 42
• Orthophoniste : Madame Odile BERTRAC	06 61 27 22 53
• Orthoptiste : Madame Mathilde VIGUIER	06 22 34 42 70
• Gastro-entérologue : Docteur Jérôme SANCHEZ	05 63 68 34 90
• Ophtalmologiste : Docteur Frédéric DROUET	05 24 57 97 10
• Pneumo - Allergologue : Docteur Jean-Claude GASC	05 63 66 34 04
• Psychiatre : Docteur Marc PERARD	05 61 82 27 73
• Cardiologue : Docteur Jean-Philippe DOAZAN	05 63 66 23 65
• Sophrologue : Madame Laurence NEGRE-PAGES	06 16 93 14 05
• Psychologue : Madame Célia PERRIN	06 83 53 68 88



FRONTON : VOYAGE À TRAVERS LE TEMPS EN GRAFFITI

Ils ont entre 10 et 14 ans, ils fréquentent le Centre Animation Jeunesse de la Communauté de Communes du Frontonnais et ont accepté de revêtir l'habit d'artiste d'un jour pour un atelier Graff. La Municipalité, après avoir réaménagé les allées du Général Baille, a souhaité décorer le transformateur ERDF situé devant la Mairie de façon à ce qu'il s'intègre dans ce nouvel espace. L'idée retenue est un clin d'œil au Foirail des années 30 à partir d'une carte postale bien connue des Frontonnais sur laquelle, les oies et autres volailles symbolisent le Foirail et le dynamique marché du jeudi à Fronton.

Formé par l'association « Le Mouvement Graphique » les jeunes ont appréhendé la technique de la fresque graff et réalisé le contour avec le soutien de l'intervenant qui autour d'une thématique leur a fait découvrir l'histoire, les acteurs et les codes du graffiti.

Cette décoration urbaine réalisée par Le Mouvement Graphique valorise l'aspect artistique et

est un bel exemple de témoignage du passé et de sensibilisation des jeunes à la réalisation d'une œuvre collective et durable.



"La prudence est l'intelligence du courage"

Daniel Pennac

L'action locale est sous la tutelle des orientations politiques nationales. Dans notre période bouleversée, deux affaires conditionnent nos réflexions : le projet de loi de finance (PLF) 2015 et le projet de réforme territoriale.

Le PLF 2015 en débat au parlement confirme la contribution exceptionnelle des collectivités locales à la diminution du déficit de l'Etat, alors que les collectivités ont l'obligation de voter leur budget en équilibre (règle d'or) et qu'elles ne créent donc pas de déficit public. Dans le même temps, Fronton et la communauté des communes du Frontonnais (CCF) débutent leurs travaux de préparation du budget 2015. Le président de la CCF a fait part de ces inquiétudes sur l'évolution des dépenses intercommunales depuis sa création en 2013. La transparence oblige à dire que la réunion des 10 communes, qui avaient des services publics très hétérogènes (crèche, services sociaux, services techniques), a débuté par l'homogénéisation des services avant la mutualisation. Evidemment, la première crée des charges nouvelles quand la seconde les diminue. Il est donc essentiel d'entrer dans cette deuxième phase de la CCF, soit de mutualiser pour économiser.

Il nous est interdit de ne raisonner qu'en hausse d'impôt. Nous avons le devoir de chercher les économies possibles et surtout de repenser notre système fiscal intercommunal. Aussi j'ai demandé à l'assemblée communautaire d'étudier les avantages et les inconvenients d'un passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) afin que les 10 communes de la CCF bénéficient de la dynamique des grandes zones économique d'Eurocentre et de Saint Sauveur. La solidarité du territoire ce n'est pas uniquement le partage des charges mais aussi celui des ressources.

La réforme territoriale annoncée semble être dans un marécage de transactions politiciennes. Il y a eu et demeure des hésitations à savoir si nous aurons 13 ou 15 régions, si les départements existeront ou disparaîtront. Depuis le début de l'année, tout et son contraire aura été annoncé souvent par les mêmes personnes. Le PETR, qui vous est expliqué dans ce magazine, est un outil intéressant qui permettra aux territoires ruraux de s'organiser et de construire leur avenir en cohérence autour d'un projet commun mais le sujet divise. Les uns veulent un PETR aux compétences larges, les autres dont je fais partie, invitent à la prudence face au flou juridique du texte de loi, aux constants changements sur cette réforme, aux inquiétudes sur les nouvelles charges financières induites... En somme, nous préconisons de faire une structure à minima pour une durée de vie limitée dans le temps afin de pouvoir dresser un bilan et décider ultérieurement de sa pérennisation en fonctions des réalités de la réforme territoriale. Ce n'est pas la solution idéale mais un compromis acceptable par tous les élus de ce territoire.

Si nous souhaitons tous créer des synergies sur ce territoire et obtenir des aides pour des grands projets, nous divergeons sur la méthode, l'une brutale et clivante, l'autre pragmatique pour aboutir au compromis.

Le débat continue. "Il est de ces instants où l'audace est prudence".

Hugo Cavagnac

Pour le groupe Unis pour Fronton

Droit d'expression des élus ?

Comme le prévoit la loi, les élus n'appartenant pas à la majorité municipale ont le droit de s'exprimer dans le bulletin municipal de la commune. C'est ce que nous allons tenter de faire. Nous disons « tenter », puisque dans une décision autoritaire, Mr le Maire a fait voter, par les élus de son groupe, un droit d'expression au rabais pour son opposition. Bulletin municipal financé par l'ensemble des Frontonnais, faut-il le rappeler. Nous allons donc profiter de ces quelques lignes "offertes par la loi", permettant l'expression démocratique des diverses sensibilités d'électeurs dans leur ensemble, pour remercier, au nom des élus et des colistiers de la liste F : EPD, les électeurs qui nous ont accordé leurs voix et adhéré à notre « projet de ville », sans autre considération nationale.

Je connais trop l'importance du rôle qui est le nôtre. Acteur majeur de la vie de la commune, en collaboration avec

l'équipe majoritaire, nous saurons faire avancer les dossiers importants et, si le respect et les intérêts des Frontonnais n'allaient pas dans le bon sens, nous saurons aussi faire entendre notre voix. J'aurais tout aussi bien pu faire le bilan des 100 premiers jours de la nouvelle majorité, mais que dire ? L'ensemble des travaux que vous constatez ont été votés et débutés lors du mandant précédent : Parking foirail, Préau, projet de la Nouvelle Ecole, route de Toulouse... Par contre, le discours distillé dans les colonnes de la Dépêche aux premières heures de la mandature par Mr le Maire nous inquiète : "il manquerait 400 000€ au budget ..." et que ... ! Mais je suis désolé, les 1736 caractères autorisés sont atteints, je suis obligé de m'arr...

Jean-Marc Pieralli

Pour le groupe F : EpD



Voeux de la Municipalité aux FRONTONNAIS

VENDREDI 9 JANVIER

19h
Espace
Gérard
Philippe

